



CUIQUE SUUM

La fête du 24 juin ayant pleinement réussi, plus d'un s'attribue d'en avoir eu le premier l'idée ou d'avoir travaillé plus que tout autre à son succès. Nous croyons rendre, dans les lignes suivantes, justice aux uns et aux autres.

C'est M. E. Rameau qui, dans son livre *La France aux Colonies*, suggéra le premier une réunion générale, le jour de la Saint Jean-Baptiste, des représentants de tous les Canadiens-Français disséminés sur ce continent. Mais cette proposition ne fut point relevée par la presse, elle passa inaperçue.

L'an dernier, au banquet de la Saint Jean-Baptiste, à Ottawa, M. Stanislas Drapeau prononça un discours dans lequel il dit entre autres choses :

« Je profite de cette heureuse circonstance pour émettre une idée qui, bien que neuve, me semble cependant mériter un accueil favorable; cette idée, la voici en quelques mots.

« Indépendamment de celles qui couvrent déjà le pays, former une association mère autour de laquelle viendraient se grouper, chaque année, des délégations envoyées par les Sociétés St. Jean-Baptiste de toute l'Amérique.....

« Chaque Société enverrait deux délégués, munis du pouvoir de la représenter à la Convention..... à laquelle seraient mises à l'étude certaines questions relatives à l'agriculture, à la colonisation, et surtout au rapatriement de nos compatriotes exilés dans la république voisine.

« Quel beau spectacle,—ajoute M. Drapeau,—que celui de la réunion de cinq à six cents Canadiens-Français venus de partout, des Etats-Unis, d'Ontario, de l'Acadie, et de toutes les villes et campagnes du Bas-Canada, pour se serrer la main et renouveler le serment de fidélité au vieux drapeau qui abrite nos institutions!.....

« Un banquet serait donné, et puis, à heure fixe, un toast porté par le Président, serait transmis par voie télégraphique à toutes les sociétés-sœurs; de sorte qu'à la même minute, l'on pourrait têter le pouls à notre nationalité sur toute la ligne et en constater la vitalité.»

Peu de temps après, l'abbé Casgrain s'occupait de ce projet à Québec, et essayait d'obtenir le concours actif du clergé. Cependant ses démarches ne furent connues que de quelques personnes.

M. L. O. David écrivit dans *L'Opinion Publique* du 18 Septembre 1873 un article dans lequel il recommandait fortement le projet. Le 2 octobre, M. David publiait aussi le discours de M. Drapeau prononcé le 24 juin précédent, et l'accompagnait de quelques observations.

Simultanément aux Etats-Unis, c'est-à-dire après la fête du 24 juin 1873, à Lowell, Mass., où quinze sociétés nationales s'étaient donné rendez-vous, M. Ferdinand Gagnon, notre collègue à *L'Opinion Publique*, conçut aussi, avec M. Alfred G. Lalime, l'idée d'une fête plus générale sur le territoire canadien. M. Gagnon en parla aussitôt à l'abbé Primeau, curé de Worcester, qui lui-même s'empressa d'en écrire à M. David. Celui-ci répondit à son appel en insérant dans *L'Opinion Publique* l'article que nous venons de mentionner.

Un comité provisoire se forma à Worcester et dès le mois de janvier 1874, M. F. Gagnon, s'adressa à plusieurs personnes du Canada pour obtenir leurs concours. Il écrivit d'abord au nom du comité à M. Drapeau :

« Nous voulons, disait-il, ni plus ni moins, faire l'application en grand de votre belle idée émise à Ottawa, le 24 juin dernier...

Nous avons cru que—l'idée venant de vous—vous seriez homme à pousser l'exécution de ce plan, en autant qu'il vous sera possible, et que vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires auprès de la Société St. Jean-Baptiste de Montréal, pour faire inviter nos sociétés des Etats-Unis. Nous vous prions de croire qu'admirateurs du plan patriotique que vous avez conçu, nous n'épargnerons ni temps, ni peine pour le faire réussir.»

Il écrivit aussi à L'hon. M. Chapleau et à M. David, et c'est à sa demande que j'ai commencé à parler du projet dans *L'Opinion Publique* du 15 janvier dernier.

On connaît le reste; on sait le travail accompli par le comité d'organisation de Montréal, le mal que chacun de ses membres s'est donné pour préparer la fête, et le bon vouloir, l'esprit de conciliation qu'ils ont rencontré parmi nous. Mais il nous paraît juste de signaler plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour dans la presse de Montréal, l'œuvre du comité de Worcester. N'oublions pas que ce comité a décidé soixante sociétés à venir à Montréal. C'est là le fait principal de toute l'organisation, et le mérite en revient de droit à nos amis des Etats-Unis.

OSCAR DUNN.

LOUIS RIEL

Le jeune chef métis est accueilli avec les plus profondes sympathies par les Canadiens des Etats-Unis, au milieu desquels ils se trouve en ce moment. Ne recherchant ni l'éclat, ni les démonstrations, M. Riel est en ce moment avec son ami, le Rvd. père Richer, de Suncook, et de tous côtés nous recevons des lettres demandant sa présence dans les centres canadiens et lui promettant des réceptions publiques.

M. Riel, qui attend avec patience, avec confiance que justice lui soit rendue, ne semble pas vouloir se rendre à ces invitations sympathiques, tout en étant vivement impressionné de ce zèle des Canadiens émigrés pour la noble cause qu'il défend.

Venu à Worcester pour remercier le Rvd. J. B. Primeau, MM. Houde et Gagnon de leurs sympathies pour lui, les Canadiens de cette ville ont profité de sa présence pour convoquer une assemblée où des résolutions en faveur des métis et de l'amnistie ont été adoptées à l'unanimité.

Le Rvd. J. B. Primeau, MM. Houde et Boudreau, de Worcester, prirent tour à tour la parole et parlèrent éloquemment à l'appui des résolutions.

Appelé par l'assemblée, M. Louis Riel se leva au milieu d'acclamations et de bravos enthousiastes.

Nous étions absent de la ville, et ne pouvions par conséquent être présent et entendre le solide discours de M. Louis Riel, mais comprenant l'importance des paroles du chef métis, nous sommes allés aux informations afin de donner à nos lecteurs un aperçu exact de ce discours, aperçu que nous avons présenté à M. Riel et qu'il a approuvé.

Voici la substance du discours de M. Riel :

« Il remercie l'assemblée qui vient d'adopter les résolutions qu'il approuve de tout cœur. Il a remarqué une omission, dans les résolutions; on appelle les métis: "métis français" on devrait toujours dire "métis canadiens-français"; car ses nobles frères ne sont pas seulement des catholiques inébranlables, mais ils sont aussi Canadiens par l'origine et par le patriotisme. En parlant de nous, il ne faut pas oublier de nous appeler des métis canadiens-français, car nous tenons à tout cela.

« Il raconte ensuite la formation de la colonie métisse au Nord-Ouest par les hardis coureurs des bois, de la province de Québec, les luttes des colons contre les empiétements de leurs voisins anglais. Parlant des mœurs et du caractère des métis, ils sont, dit-il, doux, observateurs, paisibles, hospitaliers, et justes en toutes choses; braves, courageux, jaloux de leur indépendance et attachés à leurs prêtres.

« Après avoir donné une description géographique de Manitoba, des avantages du sol et du climat pour la colonisation, il invita les Canadiens des Etats-Unis à émigrer vers cette province.

« Ici, l'assemblée lui ayant demandé de raconter les troubles du Nord-Ouest; il dit qu'ayant joué dans ces événements le rôle qu'on sait, il est en demeure de les raconter avec pleine connaissance, mais qu'il ne croit pas le moment encore arrivé de parler sans réticence. Pour être complet, il lui faudrait raconter certains détails qui compromettraient la réputation de plusieurs hommes politiques; ce qu'il ne veut pas pour le présent.»

Nous empruntons ici le compte-rendu du *Foyer Canadien* :

« Pendant que le gouvernement canadien était encore en négociation pour l'acquisition du territoire de la Rivière-Rouge et avant que le transfert fut définitivement effectué, il envoya des agents pour ouvrir des chemins dans ce territoire, et des arpenteurs pour diviser les terres. Ces arpenteurs, et il y en avait presque une nuée, et bien armés par mesure de prudence, se mirent à partager les terres des Métis comme bon leur semblait, taillant, rognant à leur fantaisie et sans égard aux justes réclamations des propriétaires légitimes. Cela était fait dans le but évident de traccasser les Métis au point de les décider à abandonner leurs terres ou à les vendre à vil prix, pour s'en aller plus loin. Ensuite le gouvernement aurait gratifié messieurs les orangistes de ces belles propriétés, ou ceux-ci sans s'en seraient emparés sans crainte d'être troublés par leur indulgent ami le gouvernement. Mais les Métis, assez perspicaces pour deviner ce plan, n'entendaient pas de cette oreille-là. Ils signifièrent à messieurs les arpenteurs intrus d'avoir à cesser de suite leur arpentage illégal, et sur le refus menaçant de ces derniers, ils leur dirent carrément que si l'on voulait se servir de ces armes pour continuer l'arpentage, eux s'en serviraient aussi pour l'arrêter. Et l'arpentage fut arrêté par ce franc avertissement.

L'ouverture de chemins par des agents du gouvernement canadien dans les circonstances n'était pas plus légitime; c'est pourquoi la Compagnie de la Baie d'Hudson, seul gouvernement reconnu sur le territoire de la Rivière-Rouge, envoya une protestation au cabinet impérial contre ces empiétements. Outre leurs propriétés, les Métis se trouvaient ainsi à défendre l'unique gouvernement légitime qu'ils eussent. Sur les entrefaites, ils apprirent que le gouvernement canadien envoyait le lieutenant-gouverneur MacDougall, improvisé pour la circonstance, pour prendre en main toute l'autorité exécutive, gouvernementale et administrative du territoire de la Rivière-Rouge, sans autre garantie pour la population métisse, qu'un conseil tout formé d'avance et composé de gens inconnus, ou plutôt connus pour la plupart par leur hostilité ouverte à tout ce qui est français et catholique. Les Métis se dirent: "Loyaux nous sommes et voulons rester à notre souveraine la reine; mais nous ne reconnaissons pas au gouvernement canadien le droit de nous acheter et de disposer de nous comme d'un troupeau de moutons. S'il s'était montré mieux disposé à notre égard, d'abord en attendant que le transfert de notre territoire fut légalement effectué avant de s'immiscer dans nos affaires locales, ensuite en n'essayant pas de nous faire gouverner autocratiquement par un gouverneur ouvertement hostile et une administration tout à fait irresponsable, nous n'aurions pas eu d'objection à reconnaître tout gouvernement légitime et protecteur qu'on nous aurait donné. Mais maintenant, il nous faut des garanties certaines que nos propriétés, nos vies, nos libertés civiles, religieuses et politiques seront respectées; sinon, nous les défendrons par tous les moyens légitimes que Dieu a mis dans nos mains." Et comme on sait, les Métis firent rebrousser chemin à M. MacDougall et à son escorte armée. Ensuite, le parlement canadien passa l'acte de Manitoba, lequel accordait à cette province une législation et une administration calquées sur celles des autres provinces de la confédération. En consentant à traiter avec les délégués du gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge, le seul gouvernement de fait alors existant dans ce territoire, il le reconnaissait implicitement.

Pour les Métis, il s'agissait alors d'une autre question importante. Avant de déposer les armes qui leur avaient servi à se défendre et à obtenir la reconnaissance de leurs droits, ils n'étaient pas disposés à laisser ceux qui s'étaient placés à leur tête pour les protéger, exposés aux poursuites que ne manquerait pas de leur susciter le fanatisme orangiste déjoué dans ses projets hostiles. Ils demandèrent amnistie complète, c'est-à-dire oubli de tout ce qui s'était passé pendant ces troubles provoqués par la faute du gouvernement canadien lui-même. Celui-ci promit que l'amnistie serait accordée, mais en même temps, loin de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir, il travaillait en sous main à jouer les Métis. Ceux-